

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 DECEMBRE 2021**

**DELIBERATION N°2021.00559**

**PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DE L'OPAH-RU SUR LE QUARTIER TARENZAIZE BEAUBRUN COURIOT**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 décembre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 62

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix : 65

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

**Pouvoirs :**

M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Denis LAURENT,  
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
M. Julien VASSAL donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

**RECU EN PREFECTURE**

Le 27 décembre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20211216-D20210055910

DATE D'AFFICHAGE :27 décembre 2021

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Eric BERLIVET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jérôme GABIAUD, M. Yves MORAND,  
M. Jean-Marc SARDAT, M. Marc TARDIEU

**Secrétaire de Séance :**

Mme Siham LABICH

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 DECEMBRE 2021**

### **PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DE L'OPAH-RU SUR LE QUARTIER TARENZAIZE BEAUBRUN COURIOT**

Par délibération du Conseil Métropolitain du 07 février 2019, Saint-Etienne Métropole a validé la mise en place d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat en renouvellement urbain (OPAH-RU) sur le quartier Tarentaize-Beaubrun-Couriot à Saint-Etienne.

Une convention d'OPAH-RU signée le 20 novembre 2019 entre Saint-Etienne Métropole, la Ville de Saint-Etienne, l'Etat, l'ANAH, le Département de la Loire, la Caisse d'Allocation Familiale de la Loire, l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et Action Logement définit les objectifs, les modalités d'intervention des différents partenaires et le cadre financier des opérations.

Cette OPAH-RU a pour objectif d'accompagner les ménages en difficultés dans la réhabilitation de leurs logements sur une période de 5 ans. Pour cela, un accompagnement gratuit pour les propriétaires est mis en place pour favoriser la concrétisation des projets de travaux sur six thématiques : soutien à la primo-accession à la propriété, lutte contre la précarité énergétique, adaptation des logements à la perte d'autonomie, traitement de l'habitat indigne et dégradé, redressement ou valorisation des copropriétés fragiles, soutien à l'investissement locatif.

Les modalités d'intervention de la Métropole définies dans la convention d'OPAH-RU prévoient un cofinancement des travaux réalisés par les propriétaires, les syndicats de copropriétaires sur les logements ou les parties communes suivant des conditions de ressources et de performance énergétique des logements. Ces aides aux travaux font l'objet de programmations établies sur la durée de la convention d'OPAH-RU en fonction de l'avancement des opérations.

Le présent rapport a pour objet de présenter un projet sur la ville de Saint-Etienne éligible au titre de l'OPAH-RU Tarentaize-Beaubrun-Couriot. Le détail de l'opération est annexé au présent rapport.

Ce projet a fait l'objet d'une demande de subvention signée par le bénéficiaire dans laquelle sont précisées les modalités de versement de la participation financière et les engagements du bénéficiaire.

Le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole s'élève pour ce projet à 9 000 € pour un montant global de travaux de 31 714 € HT.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve les projets présentés au titre de l'OPAH-RU Tarentaize-Beaubrun-Couriot,**
- **acte le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 9 000 €,**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget habitat des exercices 2021 et suivants article 20422, chapitre 20.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

**Gaël PERDRIAU**

**PROJETS PRESENTES AU TITRE DE L'OPAH-RU MULTI-SITES SUR LES QUARTIERS JACQUARD ET CHAPPE-FERDINAND-EDEN**

Sur les bases des modalités de financement approuvées en Conseil Métropolitain du 27 janvier 2020, sont proposés les projets suivants :

Thématique	N° dossier	Nom des propriétaires	Commune de l'opération	Plan de financement prévisionnel des travaux			% Gain Economie et/ou classe énergétique après travaux
				Prix de revient des travaux - HT	Montant de la subvention ANAH	Montant de la subvention Saint-Etienne Métropole	
Valorisation des parties communes	2021.OPAH-RU TBC.003	Le syndicat des copropriétaires du 1-3 rue Saint Ennemond et 24 rue Beaubrun représenté par M. Coskun DEMIRTAS	SAINT-ETIENNE	31 714 €		9 000 €	
TOTAL				31 714 €		9 000 €	